

VITICULTURE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Bulletin n°18
Mardi 24 juillet 2018

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur www.bsv-paca.fr

Faits marquants

Mildiou : sur feuilles, attention aux rosées et orages.

Oïdium : faible pression cette année : 96% des parcelles inférieures au seuil de nuisibilité.

Vers de la grappe : début du vol en secteur médian. Premières pontes en secteur précoce.

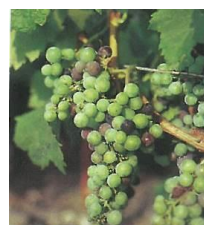
Flavescence dorée : le communiqué officiel est en ligne sur les sites habituels.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



Fermeture



Début véraison



25% véraison

Grenache

Secteur 0 (ultra précoce) : stade fermeture à 50% véraison, stade début véraison majoritaire.

Secteur I (très précoce) : stade fermeture à 50% véraison, stade début véraison majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade fermeture à 25% véraison, stade 1^{ère} baie vérée à début véraison majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade fermeture à début véraison, stade fermeture majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade fermeture à 1^{ère} baie vérée, stade fermeture majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade fermeture.

Muscat de Hambourg

Secteur II : stade 50% véraison.

Secteur III : stade début véraison.

Secteur IV : stade 1^{ère} baie vérée.

Secteur V : stade fermeture.

Carte de précocité : http://www.agrometeo.fr/partenaires/viti/base10_classe2.html

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Mildiou sur feuilles



Photo CIRAME

Mildiou sur grappes

Rot brun : l'envahissement des baies par le mycélium se fait exclusivement par l'intermédiaire du pédoncule. Les baies ainsi atteintes brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu du départ des nécroses.

Le rot brun peut se confondre avec des coups de soleil. Ces derniers se remarquent toutefois toujours du même côté des baies et les pédoncules ne sont pas affectés.

La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vévée.

(extrait du "Guide des Vignobles Rhône Méditerranée")

Photo CA13



Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de la maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitants les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Les orages du 20 juillet ont pu provoquer des contaminations secondaires (repiquages) dont les symptômes seraient visibles en fin de mois.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont en hausse de 1 à 2 points.

Observations

Stabilisation de la maladie.

Estimation du risque : attention aux rosées et orages. Risque très fort sur feuilles en cas de pluie ou de forte rosée, en baisse sur grappes à l'approche de la véraison.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les orages du 20 juillet ont pu provoquer localement de nouvelles contaminations ainsi que des repiquages dont les symptômes seraient visibles en fin de mois.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont en hausse de 1 à 6 points.

Observations

Stabilisation de la maladie dans la majorité des parcelles.

Estimation du risque : attention aux rosées et orages. Risque très fort sur feuilles en cas de pluie ou de forte rosée, en baisse sur grappes à l'approche de la véraison.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les pluies du 20 juillet ont pu provoquer localement de nouvelles contaminations ainsi que des repiquages dont les symptômes seraient visibles en fin de mois.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont en hausse de 3 à 6 points sur les secteurs avec pluies en baisse de 2 points dans le cas contraire.

Observations

Progression de la maladie sur feuilles dans quelques parcelles poussantes.

Estimation du risque : attention aux rosées et orages. Risque très fort sur feuilles en cas de pluie ou de forte rosée, en baisse sur grappes à l'approche de la véraison.

Territoire Provence

Analyse du risque

Les faibles pluies localisées des 20 et 22 juillet ont pu être favorables à des repiquages dont les symptômes seraient visibles en fin de mois. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont en hausse de 1 point.

Observations

Stabilisation de la maladie sur grappes. Progression sur feuilles dans les parcelles humides.

Estimation du risque : attention aux rosées et orages. Risque très fort sur feuilles en cas de pluie ou de forte rosée, en baisse sur grappes à l'approche de la véraison.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Black rot sur feuille



(photo CA26)



Black-rot sur grappes



Analyse du risque

Les durées d'humectation au cours des orages du 20 juin étaient généralement trop courtes pour engendrer une contamination.

Observations

Aucun nouveau symptôme depuis plusieurs semaines.

Sur 80 parcelles observées du 18 au 25 juillet, une seule parcelle présente des symptômes sur feuilles.

Estimation du risque : faible à moyen sur les rares parcelles avec symptômes et sur les parcelles historiquement sensibles en cas de pluie, nul dans les autres cas.

La sensibilité des baies est maximale jusqu'à la fermeture puis diminue jusqu'au stade début véraison.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

oïdium sur grappes

Photos CA83

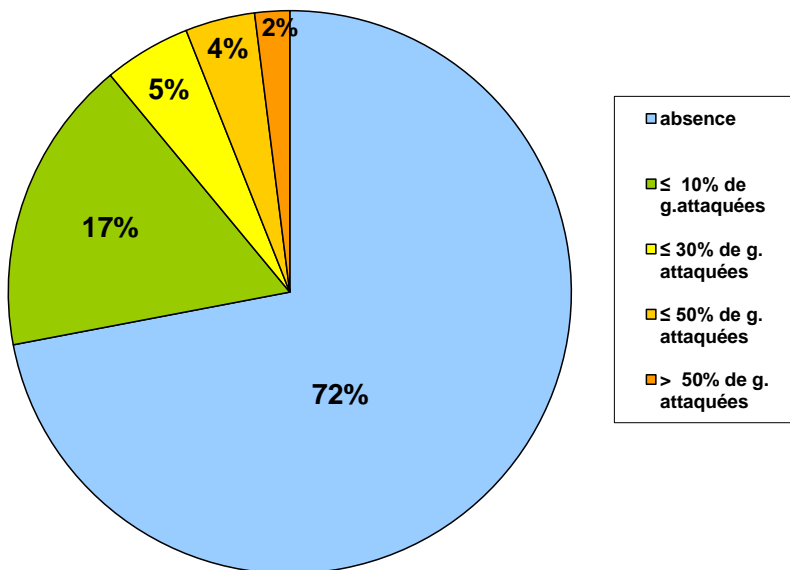


Observations

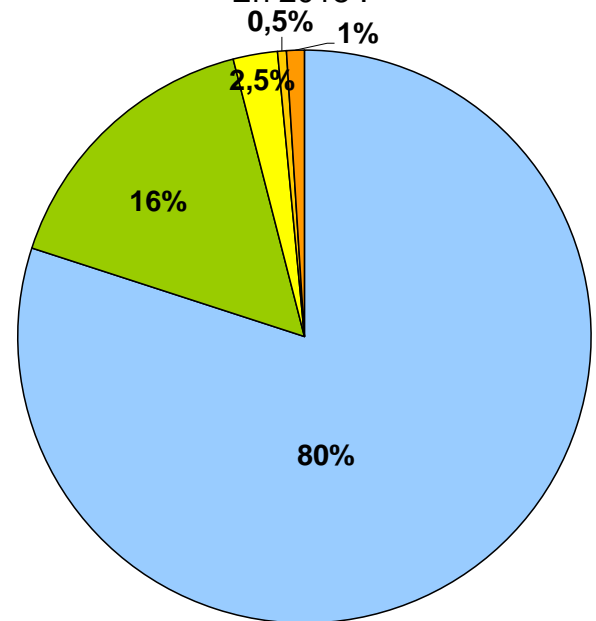
Bilans au stade fermeture de la grappe

198 parcelles fixes observées du 26 juin au 24 juillet 2018.

En 2017 :



En 2018 :



g=grappes

Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende

Seuil de nuisibilité : 10% de grappes oïdiées.

En 2018, 96 % des parcelles observées ne dépassent pas le seuil de nuisibilité, 89 % en 2017.

Estimation du risque : faible à nul sur les parcelles ayant dépassé le stade fermeture et en l'absence de maladie, fort à moyen dans les autres cas.

Vers de la grappe : 3^{ème} génération d'eudémis

Éléments de biologie : Cf bulletin n°14.



Ponte



perforation

Observations :

Les tous premiers papillons sont capturés en secteur médian. Des pontes sont observées en secteur précoce.

La modélisation ACTIV prévoit :

Secteurs précocité	Début du vol	Premiers œufs	Premières larves	Premières L3
Très précoce				31/07
Précoce			25/07	04/08
Médian		24/07	30/07	09/08
Tardif	24/07	28/07	04/08	

Bilans du nombre de foyers de perforations (2^{ème} génération) :

Seuil de nuisibilité : 10% de foyers.

Secteur IV : sur 35 parcelles observées, 97% ne dépassent pas le seuil de nuisibilité.

Estimation du risque : faible à nul, très localement fort.

Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

Éléments de biologie : Cf bulletin n°10



Adulte



larves de Scaphoideus titanus



Les bulletins réglementaires du SRAL et les cartes correspondantes sont en ligne sur les sites habituels :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree>
<http://www.agrometeo.fr/bsv/FDCommuniqu%C3%A9SRAL10juillet2018.pdf>

Informations

La liste des produits de biocontrôle homologués en viticulture est en ligne sur le site : http://www.agrometeo.fr/bsv/fichebiocontrolevigne_mai_2018.pdf

Xylella fastidiosa : campagne de prélèvement été 2018

Dans le cadre de l'instruction technique 2017/653 relative à la surveillance de *Xylella fastidiosa*, la DRAAF PACA délègue à la FREDON PACA la surveillance des parcelles agricoles. À cet effet, des prospections et des prélèvements sur végétaux symptomatiques seront réalisés par des inspecteurs dans des parcelles de vignes, oliviers, lavandes, lavandins, romarins, thym, sarriettes, origans, immortelles d'Italie, abricotiers, cerisiers, pêchers, pruniers, agrumes, amandiers à partir de fin juin 2018.

Si vous observez des symptômes de dépérissement inexpliqués et soudains sur vos parcelles, n'hésitez pas à contacter la FREDON PACA afin de faire procéder à des prélèvements pour analyse de laboratoire (seul moyen de confirmer le diagnostic).

Contact FREDON PACA : cuers.fredonpaca@orange.fr, ou au 04-94-35-22-84

Plus d'information sur le site de la DRAAF PACA : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Actualites-PACA>".

Les abeilles butinent, protégeons les ! ***Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires***

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Marie-Véronique Blanc (CA26), Claire Fersing, (CA84), Julie Mazeau (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.